

APPEL À CANDIDATURES 2025 BOURSES D'EXCELLENCE MASTER 2 EN FRANCE

Résumé

Cette bourse s'adresse aux étudiants de nationalité brésilienne, résidant au Brésil, inscrits en Master 2 pour l'année universitaire 2025-2026, âgés de moins de 35 ans au 1er septembre 2025.

Elle offre un financement du séjour en France pour une durée de 10 mois (du 01/09/2025 au 30/06/2026). Elle devra obligatoirement être complétée chaque mois par un financement de minimum 390 euros.

Date de clôture des dépôts des candidatures : 31 mai 2025 – 23h59 (heure de Brasilia).

Date de diffusion des résultats : 13 juin 2025.

1. Objectifs du programme

Ce programme offre un **soutien financier à la mobilité vers la France d'étudiants brésiliens inscrits** en Master 2 en France pour la rentrée universitaire 2025-2026.

Il s'adresse à des étudiants de nationalité brésilienne, résidant au Brésil, prévoyant la poursuite de leurs études en **deuxième année de Master** au sein d'un établissement public ou assimilé français d'enseignement supérieur (*voir modalités de candidature*).

3 objectifs :

- Favoriser la mobilité vers la France d'étudiants brésiliens diplômés et la coopération universitaire franco-brésilienne ;
- Créer des opportunités pour les meilleurs étudiants de s'inscrire ensuite en doctorat en France ;
- Renforcer la dimension internationale des établissements français d'enseignement supérieur et de recherche.

L'Ambassade de France au Brésil se propose de soutenir ces projets par le **financement du séjour en France pour une période de 10 mois** (du 01/09/2025 au 30/06/2026).

2. Calendrier 2024 de l'appel à candidatures

- Publication de l'appel à candidatures : **18 décembre 2024.**
- Clôture de l'appel à candidatures : **31 mai 2025 – 23h59** (heure de Brasilia)
- Diffusion des résultats : **vendredi 13 juin 2025.**
- Début de la mobilité : **1er septembre 2025.**

Période maximum couverte par le financement pour le master : du 01/09/2025 au 30/06/2026.

3. Bénéfices accordés à l'étudiant par l'Ambassade de France au Brésil

L'étudiant sélectionné bénéficiera de :

- La délivrance du **statut de boursier du gouvernement français (BGF)** ;
- La **gratuité de la procédure pré-consulaire « Études en France »** auprès de Campus France Brésil ;
- La **gratuité du visa** ;
- La **gratuité des frais d'inscription uniquement en Master 2** dans **un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche français** pratiquant la politique d'exemption des frais d'inscription régie par le Décret n° 2019-344 et l'article R719-49 du Code de l'éducation dans les établissements d'enseignement sous l'égide du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;
- La **prise en charge de la couverture sociale** pendant tout le séjour en France via l'affiliation à la sécurité sociale et la **prise en charge d'une mutuelle complémentaire** comprenant la responsabilité civile ;
- La **valeur mensuelle de la bourse** est de **470 euros** par mois pendant 10 mois ;
- Un **accès prioritaire aux résidences universitaires** publiques gérées par le CROUS dans toute la France, si sollicité par le candidat, où les frais de logement sont réduits (**le loyer reste à la charge du boursier**).
- L'accès à un **catalogue d'activités culturelles à des tarifs préférentiels** (expositions, concerts, week-ends et séjours de découverte...).
- **L'accompagnement administratif et pédagogique** du boursier ;
- La possibilité de s'affilier **au réseau France Alumni**, à son retour au Brésil.

Le versement de la bourse et des prestations liées à la **bourse de l'Ambassade de France au Brésil** seront administrés par l'opérateur national **Campus France à Paris**.

L'étudiant devra assurer un complément de financement d'un montant minimum de 390 euros (ou équivalent en reais) par mois pendant les 10 mois, par des ressources personnelles ou par des moyens provenant d'une institution brésilienne ou française*, publique ou privée.

L'Ambassade de France au Brésil ne prendra pas en charge les billets d'avion.

- *Ce financement est non cumulable avec une autre bourse du gouvernement français (ex : bourse Eiffel Master) mais il peut être cumulé avec une bourse d'aide à la mobilité brésilienne.**
- La bourse n'est pas renouvelable.**
- Si le lauréat arrive en France, après le 1er septembre 2025, le montant de l'aide versée pour le mois de septembre **ne sera pas entier** ; il sera calculé au prorata en **fonction du jour d'arrivée**.

4. Modalités de candidature et constitution du dossier

JUSQU'AU 31 MAI 2025 – 23h59 (heure de Brasilia).

Les candidatures devront être déposées au lien suivant :

<https://docs.google.com/forms/d/1ZT5so1sCllkzfZW6cqzqgjwo2ne-vW4uXK0wrRtDhPA/edit>

Les dossiers devront être **transmis par voie électronique via formulaire (Google Forms) à travers le lien ci-dessus** jusqu'au 31 mai 2025 – 23h59 (heure de Brasilia). Ils devront obligatoirement comprendre les pièces suivantes, réunies dans un document unique intitulé « PRENOM_NOM_BOLSA MASTER 2 » :

- RG ou passeport ;
- Curriculum Vitae (2 pages maximum, en français) ;
- Relevé de notes et attestation de réussite de l'enseignement secondaire ;
- Lettre de motivation EN FRANÇAIS (expliquer l'importance de la formation suivie pour la poursuite de vos projets professionnels ou académiques - 1 page maximum) ;
- Relevé des notes ou évaluations obtenues dans l'enseignement supérieur. Il n'est pas nécessaire de fournir un document traduit ;
- Copie des diplômes de l'enseignement supérieur. Il n'est pas nécessaire de fournir un document traduit ;
- **Lettre ou preuve d'admission en Master 2 pour l'année universitaire 2025-2026. Seul le document officiel de l'université sera accepté. *Formation en alternance/par apprentissage ne sont pas concernées.**
- Attestation de niveau de langue pour la formation choisie en France (DELFI, DALF ou TCF de français ou d'anglais) ;
- Preuve de cofinancement, d'un montant minimum de 390 euros par mois pendant les 10 mois (ou équivalent *en reais*, autrement dit 390x10), sur ressources personnelles (un bulletin de salaire, une déclaration d'impôt sur le revenu, un relevé de placements ou d'investissements, un relevé de compte courant ou de compte d'épargne) ou fournie par une institution brésilienne ou française, publique ou privée (par exemple, lettre d'administration de bourse). Cette pièce sera obligatoire pour mettre en place la mobilité si le projet est sélectionné.

ATTENTION : les dossiers incomplets ou déposés après la date de clôture des candidatures ne seront pas pris en compte. Tous les documents sont obligatoires et doivent être réunis en un seul PDF et envoyés uniquement par le biais du formulaire de candidature.

Une fois le formulaire correctement complété, le candidat recevra un récapitulatif automatique. Aucun courriel de confirmation de réception de candidature ne sera envoyé.

Les questions sur la bourse Master 2 seront traitées **exclusivement** via cet e-mail :

bolsam2@campusfrancebrasil.com.br

5. Critères de sélection

Les dossiers seront évalués par un comité de sélection mis en place par le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France au Brésil. Le choix du comité de sélection sera souverain dans le respect des lois et réglementations françaises en vigueur.

Les critères seront les suivants :

- L'excellence académique du candidat ;
- La cohérence du master choisi avec le parcours et les objectifs du candidat.

Cet appel à candidatures est ouvert à toutes les disciplines, sans restriction.

Une fois les résultats publiés, les lauréats recevront des informations par courrier électronique sous 3 jours ouvrés sur la procédure à suivre avant de se rendre en France pour obtenir la bourse.